



Journée d'étude

Majeur... même pas peur !

20 juin 2023

à Dijon - Maison des Sciences de l'Homme

Contexte

L'atteinte de la majorité est souvent vécue pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) comme un couperet. Ceux sortant de placement doivent accéder à l'autonomie et à l'indépendance beaucoup plus tôt que les autres (23 ans en moyenne), alors qu'ils cumulent des difficultés sociales et familiales. Leur entourage relationnel est fragilisé par leur parcours de placement.

Le projet ELAP¹ a montré que l'accompagnement des jeunes est souvent orienté autour de la notion d'indépendance plutôt que d'interdépendance : le jeune est pris en compte en tant qu'individu isolé, on lui apprend à subvenir à ses besoins, seul, et beaucoup moins en s'appuyant sur un entourage².

La loi de 2016 relative à la protection de l'enfant a introduit plusieurs dispositions visant à améliorer l'accès à l'autonomie des jeunes sortant d'ASE : entretien des 17 ans, projet d'accès à l'autonomie, pécule ARS³, ... En 2019, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'Etat venait confirmer cet engagement en inscrivant le volet « accompagner les sorties de l'ASE » comme un axe prioritaire.

¹ ELAP : Etude longitudinale sur l'accès à l'autonomie des jeunes placés

² Isabelle FRECHON, 2008 et 2019

³ Allocation de rentrée scolaire



La loi de 2022 relative à la protection des enfants prolonge cette volonté de soutenir les jeunes sortants de l'ASE, notamment en formalisant le projet d'accès à l'autonomie (PAA) et en créant des commissions départementales d'accès à l'autonomie.

En 2021, le CREAI a proposé à 2 départements, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort, d'expérimenter une démarche globale d'accès à l'autonomie, construite en concertation avec les professionnels des services de l'ASE et des jeunes concernés. Des formations ont soutenu le déploiement de la démarche et des retours d'expériences ont permis d'ajuster les outils proposés.

Si l'autonomie fonctionnelle est importante et que les jeunes peuvent être en difficultés du fait de certains manques (ne pas savoir se faire à manger, remplir des documents, savoir à qui s'adresser, ...), c'est rarement le facteur premier des échecs qui sont plus souvent dû à la solitude, à l'isolement ou au manque d'accès aux droits.

Problématique

En s'appuyant sur des retours d'expérience, cette journée a pour objectif de favoriser une réflexion collective sur la dynamique de réseau à créer et/ou renforcer, autour de ces jeunes (bientôt) majeurs, afin de les rassurer et de les soutenir dans la réussite de leur vie après l'ASE, en s'appuyant sur leur entourage, les acteurs du travail social et de droit commun.

Public cible :

- aux professionnels des établissements et services relevant de la protection de l'enfance
- aux professionnels des Conseils départementaux et des administrations d'Etat (PJJ, Education nationale, DREETS, ...)
- aux personnes concernées
- aux partenaires de la protection de l'enfance : missions locales, , FJT, bailleurs sociaux, MDPH, acteurs de la santé, CROUS, établissements et services du secteur du handicap, ADEPAPE, ...
- aux étudiants



Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour les participants.

Objectifs pédagogiques

- Travailler une démarche globale d'accès à l'autonomie implantée sur un territoire
- Co-construire avec les jeunes un projet d'accès à l'autonomie
- Favoriser les liens entre acteurs de la protection de l'enfance et les acteurs de l'insertion et de l'accès aux droits
- Réunir les conditions pour des sorties positives
- Entretenir un point de référence même après la sortie des dispositifs ASE

Moyens et supports pédagogiques

Apports théoriques, conférences plénières, tables rondes, séances de questions/réponses, témoignages de jeunes concernés, ...

Modalités d'évaluation

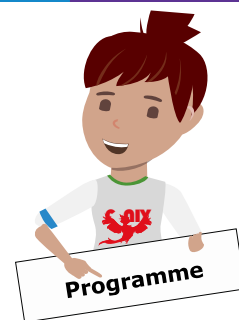
Les participants sont invités à évaluer la journée, à son issue et le CREAMI en réalise un bilan pédagogique et financier.

Durée

1 journée soit 6 heures de formation



Programme de la journée



9 h Accueil-café des participants

9 h 30 Ouverture

Jean-Philippe HORREARD – *Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bourgogne Franche-Comté*

Marie-France CEFIS – *Conseillère départementale du Territoire de Belfort, déléguée à l'action sociale territoriale, à l'enfance et à la famille et à la santé publique*

Mathilde BIBOUDA - *Directrice du CREAI BFC*

10 h – Témoignages de jeunes, anciens de l'ASE du Territoire de Belfort

10 h 30 Conférence « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité » et échanges avec la salle

Isabelle FRECHON – *Socio-démographe, chargée de recherche au CNRS, Laboratoire Printemps - Université Versailles-St-Quentin ; responsable scientifique du projet ELAP*

Intermède

11 h 30 Conférence « Préparer la sortie du dispositif ASE : que dit le droit ? » et échanges avec la salle

Dominique DUBOIS – *Juriste, conseillère technique au CREAI BFC ; animatrice du GT9 Sortants de l'ASE de la Stratégie régionale de lutte contre la pauvreté, en BFC*

Intermède

12 h 30 / 14h Pause déjeuner sur place et visite des stands

- ADEPAPE (Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance)
- AFEV (association de mentorat)
- Parrains par mille (à confirmer)



14 h Table ronde

« Retours d'expériences : le projet d'accès à l'autonomie » et échanges avec la salle

- « **Mettre en œuvre une démarche globale d'accès à l'autonomie** »
Magali GREGET – chargée de mission CD 90
Un jeune CD 90
- « **Accompagner les sorties de dispositifs de prise en charge** »
(GT 9 Ile de France) à confirmer
- **Présentation de l'application « Zelli »** (CD 44)

Intermède

15 h Table ronde

« Retours d'expériences : créer un dynamique de réseau dans l'accompagnement à l'autonomie » - échanges avec la salle

- « **Maintenir le lien : le rôle des ADEPAPE** »
Un membre de l'ADEPAPE 21
Un jeune accompagné par l'ADEPAPE 21
- « **S'engager sur le logement : l'exemple du dispositif Loj'in** »
Béatrice CENAC – Chargée de mission, CD 71
- « **S'engager sur l'insertion sociale et professionnelle** »
MILO 71
- « **Handicap et protection de l'enfance : accompagner la double
vulnérabilité** »
MDPH 90

Intermède

16 h 15 Bilan et perspectives

- **Par des anciens jeunes de l'ASE du Territoire de Belfort et Isabelle FRECHON**



Informations pratiques :

Inscription obligatoire avant le 5 juin 2023 sur :

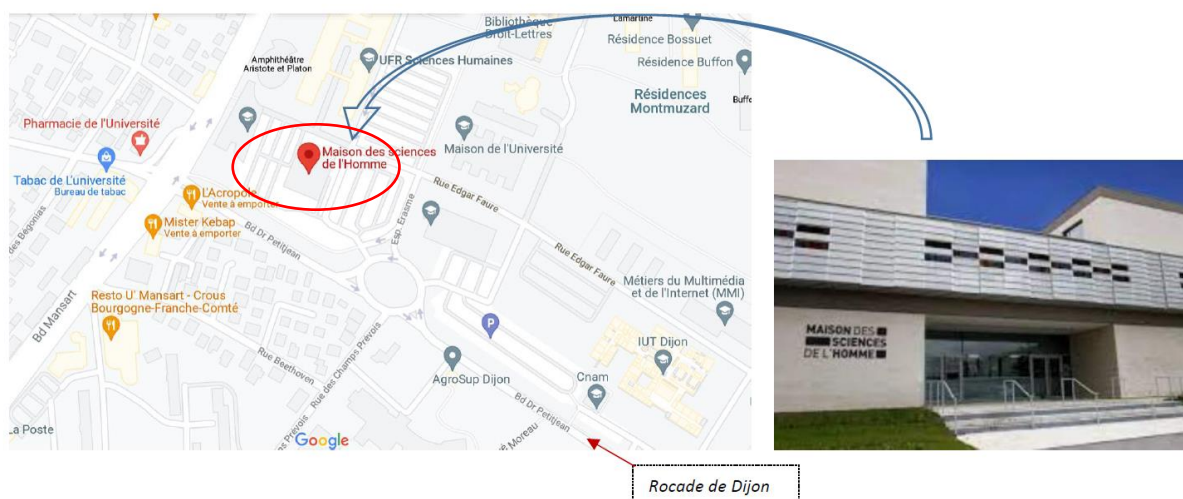
<https://www.creaibfc.org/>

Frais de panier repas et d'organisation : 17 €

Lieu : *Maison des sciences de l'Homme (MSH)* – Université de Bourgogne
6 esplanade Erasme à Dijon

Depuis la LINO/rocade de Dijon : sortie Dijon-Université

Plan d'accès à la Maison des Sciences de l'Homme :



Plus d'infos : 03 80 28 84 40 / creai@creaibfc.org

N° de formation professionnelle continue : 26 21 000 1521

